

Motion de la Commission administrative du SNCS-FSU réunie les 10 et 11 janvier 2003

RECHERCHE PUBLIQUE UNE SITUATION GRAVISSIME

Le gouvernement s'apprête à amplifier son attaque contre la recherche publique pareillement à la politique suivie par la droite entre 1986 et 1988 puis entre 1993 et 1997. En France, les dépenses de l'Etat pour la recherche publique ne représentent que le quart des dépenses de recherche de la nation (27 % en 2000). Cela situe notre pays au-dessous de la moyenne de l'Union européenne (32 %) et au 6ème rang mondial, notamment derrière l'Allemagne (33 %). A partir de cette prétendue ampleur de l'aide de l'Etat pour la recherche publique et de la campagne de dénigrement de la recherche française dont l'éditorialiste de « La Recherche » est le chantre, le gouvernement prépare un budget 2004 dans la lignée de celui de 2003.

Un budget 2003 catastrophique et mensonger

Les crédits de recherche, hors salaire, des EPST baissent de 13 % en euros constants (-17 % au CNRS, -14 % à l'INRA, -10 % à l'INSERM, -8 % à l'IRD). Pour « dissimuler » cette baisse de crédits, le gouvernement affirme que les laboratoires et les organismes pourront dépenser, en 2003, autant qu'en 2002, en prélevant dans leurs « *réserves financières considérables* ». Le SNCS dénonce cette présentation frauduleuse du budget de l'Etat puisque ces « *réserves* » proviennent de contrats pluriannuels acquis par les laboratoires. C'est donc par des jeux d'écriture que, pour boucler artificiellement leur budget 2003, plusieurs EPST « s'attribuent » les crédits propres des laboratoires. Pire, au CNRS, une partie des salaires des personnels a été gagée sur le fonds de roulement de l'organisme qui tombera à zéro fin 2003, alors que légalement, il devrait s'élever à trois mois de dépenses.

Après le vote de ce budget catastrophique le gouvernement a supprimé une centaine de millions d'euros sur les crédits 2002, soit sur des crédits d'organismes qui provenaient de « *contrats propres* » des laboratoires, soit sur des crédits qu'il avait volontairement bloqués depuis six mois dans les divers « *fonds* » du ministère. Pour donner un ordre de grandeur, les 30 M€ supprimés au CNRS représentent un cinquième des crédits récurrents annuels. Nous n'avons pas encore tout vu : des « *coupes* » importantes sont déjà annoncées sur ce budget 2003. Le gel de 20 % des crédits des labos 2003 montre que la menace est réelle.

Des perspectives d'emploi et de carrières dissuasives pour les jeunes scientifiques

Pour la première fois de l'histoire, 150 postes de chercheurs sont supprimés dans le budget 2003. L'emploi scientifique est donc la première victime de cette situation. En 2003, il y aura 1000 jeunes doctorants recrutés en moins dans le secteur public sur emplois statutaires (CR, MC, IR) soit une baisse de 25 %. Ce n'est pas un accident : la ministre de la recherche a annoncé, lors de la présentation du budget 2003, que le taux de recrutement serait limité annuellement à 3 % de l'effectif des chercheurs des EPST contre 4,5 % ces dernières années, soit 1 % de moins que le taux de départ à la retraite.

Cette orientation aurait comme conséquence de diminuer fortement le nombre de chercheurs dans les EPST et de rendre chaque année plus difficile, pour les jeunes docteurs, l'entrée dans le secteur public de recherche. Elle a pour objectif de remplacer progressivement les CR par des post-docs et de ne recruter qu'à 35-40 ans dans un statut de titulaire comme le montre le recrutement de 400 post-docs, français ou étrangers cette année.

Pour être plus attractif, le déroulement des carrières de chercheurs doivent être sérieusement aménagées. Actuellement, environ un tiers des chercheurs termine leur carrière chargés de recherche. C'est-à-dire qu'ils n'auront eu aucune promotion pendant leur vie professionnelle. L'âge de passage dans le corps des directeurs de recherche devrait se situer, en moyenne, 10 ans après la thèse. Cela n'est absolument pas scandaleux pour des emplois de très haute qualification.

Dans un pays où il n'est pas possible de faire une carrière correcte dans le privé en y entrant après 30 ans, cette politique conduira à envoyer dans le mur de nombreux jeunes hautement qualifiés. Elle détournera donc des carrières de la recherche et de l'enseignement supérieur les étudiants dont le profil, la discipline ou la qualification sont particulièrement recherchés. Elle ne peut qu'accentuer, dans nombre de disciplines, la crise de recrutement dans les écoles doctorales, avec les conséquences que cela aura, y compris pour les besoins humains de la recherche industrielle ou l'innovation que le gouvernement prétend vouloir développer.

Un plan d'action gouvernemental accentuant cette orientation

C'est ce qu'indiquent diverses déclarations du ministère notamment la dernière conférence de presse de la ministre. Contrairement à la promesse du président de la République de porter l'effort de recherche à 3 % du PIB par une croissance des secteurs publics et privés, il est clairement dit par la ministre que ce sont l'aide de l'Etat au secteur privé, y compris aux grands groupes au travers des « *filières technologiques* », et la recherche militaire qui bénéficieront de la croissance (éventuelle) du budget public. Affaiblie financièrement, la recherche publique civile devra à la fois être pilotée en amont par le pouvoir politique sur ses « *objectifs* » et piloté par l'industrie en aval. Une mesure phare est en effet la création de « *Fondations* » alimentées par les firmes industrielles, les « *dons* » étant défalqués des impôts de celles-ci.

La CA du SNCS mandate le BN pour :

- 1- analyser et faire connaître aux scientifiques les divers aspects de la politique gouvernementale et l'extrême gravité de la situation (texte à diffuser, affiches, etc.)
- 2- préparer par étapes les conditions d'une action nationale d'ampleur sur l'emploi scientifique et la précarité, notamment en relation avec les associations de doctorants.
- 3- engager dès maintenant la bataille du budget 2004 en réclamant un collectif budgétaire positif et en étudiant, avec les autres syndicats, les actions qu'il y aura à mener pour ce budget.
- 4- élaborer, à partir des motions de congrès (ou à partir de textes antérieurs du SNCS), les grandes lignes de nos propositions en matière de politique de recherche. Un accord sera recherché avec le SNESup, sur les propositions pour l'enseignement supérieur.
- 5- rédiger une pétition du SNCS sur les carrières (passages de grades, recrutement, etc...) à faire signer tout au cours de la session de printemps.
- 6- développer nos relations avec les syndicats européens et prendre l'initiative d'une réunion à ce niveau.

Motion votée :
24 POUR, 1 CONTRE